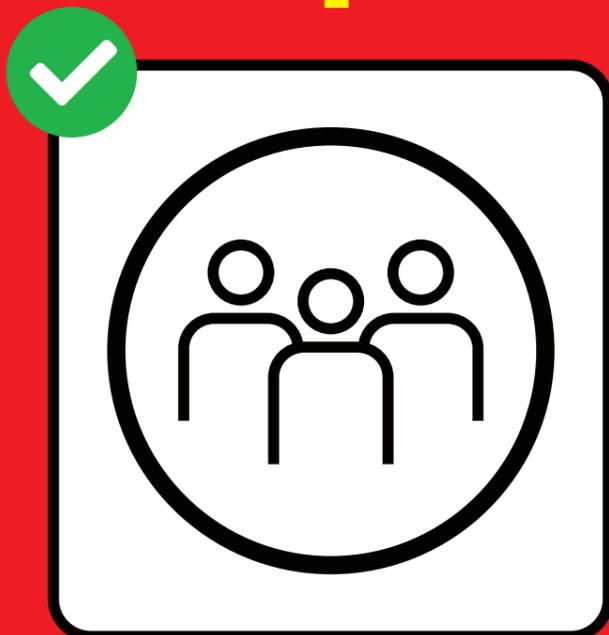


STOP CORONA

Actualisé au 29.10.2020

Rencontrer le moins de personnes possible



- Masque obligatoire dans les centres animés des villes et des villages, et dans les zones intérieures et extérieures accessibles au public des installations et des établissements
- Universités et hautes écoles : passage à l'enseignement à distance
- Écoles secondaires et professionnelles : masque obligatoire pour tous
- Au travail : masque obligatoire en intérieur, sauf à son poste de travail si la distance recommandée peut être respectée
- Interdiction des manifestations publiques de plus de 50 personnes et des manifestations privées de plus de 10 personnes
- Pas de rassemblements spontanés de plus de 15 personnes dans l'espace public
- Restaurants : 4 personnes maximum assises à la même table (sauf familles avec enfants)
- Fermeture des restaurants et des bars entre 23 h 00 et 6 h 00
- Interdiction d'ouvrir les boîtes de nuit, les discothèques et les salles de danse
- Sports de loisir : interdiction des activités réunissant plus de 15 personnes et des sports de contact ; masque et respect de la distance en intérieur, masque ou respect de la distance en extérieur ; les enfants qui vont à l'école obligatoire peuvent continuer à faire du sport sans restrictions
- Culture (musique, théâtre, danse, etc.). Amateurs : activités autorisées jusqu'à 15 personnes, masque obligatoire et respect de la distance. Professionnels : répétitions et spectacles autorisés
- Ensembles vocaux : représentations interdites ; chœurs professionnels : répétitions autorisées
- Télétravail si possible

www.ofsp-coronavirus.ch

Règles plus strictes dans certains cantons



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Application SwissCovid
Download